



Avril - Mai 2017
Bulletin d'information n°33



MGEN

FÊTE SES

70

ANS



**Participez
aux actions MGEN**
P 3-11 et 12



**Visitez le site
Place de la santé**
P 5



**Comprenez
votre décompte**
P 6-7

Sécurité sociale MGEN : 30, av. du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt

Horaires : Du lundi au vendredi, sans interruption de 9h à 17h30 (sauf le mardi : ouverture à 10h).
Pendant les vacances scolaires, fermeture à 17h.

Pour joindre la MGEN : Par internet : www.mgen.fr - Par téléphone **3676** Service gratuit + prix appel

Mutuelle relevant du code de la Mutualité (75-4407)

Édito

Ce printemps 2017, la saison est semée de décisions importantes pour notre avenir !

D'ici à quelques semaines, le rapprochement MGEN-Istya avec Harmonie mutuelle se concrétisera pour devenir une entité mutualiste forte de ses 10 millions d'adhérents pour parler d'une seule voix mutualiste, pour devenir le partenaire incontournable dans le débat sur la santé.

Avec le site Place de la santé, nous avons initié ce débat en cours (voir page 5). À vous, à nous, de continuer à y planter des contributions !

Au moment où j'écris ces lignes, le Ministère de l'Éducation nationale n'a pas encore donné le nom du ou des opérateurs retenus pour le référencement. MGEN est la mutuelle professionnelle depuis des années. Elle est reconnue pleinement dans ce rôle grâce à ses actions auprès des agents du ministère. Sera-t-elle en concurrence avec une complémentaire santé en dehors du champ mutualiste ?

L'Assemblée Générale extraordinaire MGEN du 15 mars a entériné notre volonté de répondre aux préoccupations des adhérents que nous représentons.

Notre offre correspond à la demande :

- du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- du ministère de la Culture et de la Communication
- du ministère de la jeunesse et des Sports.

Concernant le ministère des Affaires Étrangères et du Développement international (MAEDI), l'offre conjointe MAEE/MGEN a été la seule retenue comme référencée le 23 décembre 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

À nous de montrer encore que notre bouquet d'offres correspond aux besoins des adhérents !

Ces deux sujets et d'autres questions qui vous intéressent sur l'évolution de notre mutuelle, je veux les aborder avec vous.

La rencontre mutuelle du samedi 20 mai (tous les détails se trouvent au dos de ce bulletin), est organisée pour échanger ensemble sur ce que veut dire une mutuelle solidaire, ouverte à tous, démocratique comme MGEN. Ce sera également l'occasion d'aborder la thématique Sport-Santé avec des spécialistes de la question. Réservez dès maintenant votre matinée du 20 mai !

Au-delà des élections nationales, régionales, c'est la vie démocratique de la section MGEN que je vous propose de faire vivre ensemble (lire l'article page 3).

À nous, à vous de fleurir cette campagne électorale !

Je vous souhaite un printemps plein de promesses réalistes pour notre avenir de citoyennes et de citoyens porteurs de valeurs mutualistes !



Catherine LE HOUEDÉC
Présidente de la section MGEN 92
Boulogne, le 29 mars 2017

Sommaire

- 3** Les élections au comité de section
Les offres ÔJI
- 4** Izigloo
- 5** Place de la Santé
- 6-7** Lire son décompte
- 8** Le réseau PAS
(Prévention Aide et Suivi)
- 9** Les métiers du Ministère
de l'Environnement
- 10** Les contrats collectifs
- 11** FITDays à Gennevilliers
et action de prévention
- 12** Rencontre Mutuelle MGEN 92 :
le 20 mai 2017



MGEN des Hauts-de-Seine

30-32, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Tél. 36 76

(service gratuit + prix appel)

www.mgen.fr

Numéro tiré à 35 000 exemplaires

Directrice de publication :
Catherine LE HOUEDÉC

Faites entendre votre voix

Dans chaque département, existe un comité de section qui réunit une trentaine d'élu(e)s. En Île-de-France, sa taille varie de vingt-quatre à trente-neuf membres. Ceux-ci participent au débat mutualiste et à l'expression des adhérents qu'ils représentent. Chaque comité de section, renouvelé par tiers tous les deux ans, se réunit quatre à cinq fois par an pour échanger sur les projets nationaux et régionaux de la MGEN et mettre en œuvre des actions locales destinées aux adhérents.

Le rôle de l'élu(e), c'est aussi de participer à une ou plusieurs des commissions constituées pour faire vivre la section :

- ➔ Vie mutualiste et communication : commission qui participe à l'information des adhérents – vous lisez d'ailleurs ce bulletin élaboré grâce au travail d'élus réunis en commission !
- ➔ Prévention : commission qui suit les actions de prévention départementales destinées aux adhérents,
- ➔ Prestations spécifiques : commission qui étudie les demandes d'aide des adhérents en difficulté.

Il existe aussi les commissions Développement et mutualisation, Environnement et territoires, ainsi que le comité de gestion du club des retraités.



Un engagement au service d'un projet collectif

Être élu mutualiste permet de connaître le groupe MGEN de l'intérieur, que l'on soit adhérent(e) MGEN ou MGEN Filia. C'est aussi la possibilité de s'engager dans la mise en œuvre des valeurs de notre mutuelle et de contribuer à l'évolution et aux décisions de la MGEN.

Les élections au Comité de section déclinent le principe démocratique mutualiste : un(e) adhérent(e) = une voix. Des informations plus détaillées et complètes figureront dans la publication nationale MGEN Valeurs mutualistes de septembre-octobre 2017 et sur le site mgen.fr. Vous pouvez aussi vous renseigner directement dans votre section départementale ou interroger les élus MGEN.

ÔJI, une nouvelle gamme d'offres pour tous les jeunes



Parce que la santé ne doit pas être un souci pour vous et encore moins pour vos enfants, la MGEN a créé Ôji. Nouvelle gamme de 5 offres santé, Ôji s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans et s'adapte à leurs besoins. Avec Ôji, la MGEN propose des services spécifiques, adaptés à la vie des jeunes adultes.

Pour les jeunes, la gestion en ligne est une évidence. C'est pourquoi Ôji s'accompagne d'une application spécialement dédiée. La MGEN a mis au point tout un ensemble de fonctionnalités digitales qui simplifient et fluidifient les échanges avec la mutuelle. Elle propose aussi de nombreuses informations sur les séjours à l'étranger (car la MGEN est une mutuelle spécialiste de l'expatriation) et plus globalement sur la santé, la nutrition ou les démarches administratives.

Les points forts de l'offre Ôji :

- ➔ Des forfaits prévention et se soigner autrement
- ➔ Une couverture internationale
- ➔ Trois packs services : gestion de budget et démarches administratives, questions de la vie quotidienne, urgence accident ou immobilisation
- ➔ Un bonus « prévention »
- ➔ Des prestations d'assistance et d'action sociale en cas de coup dur

Et bien sûr l'application pour Smartphone.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur mgen.fr ou appelez le 3676 et dites « Ma nouvelle offre Ôji ».



La MGEN s'engage dans la transition énergétique



Vous vous êtes peut-être étonnés d'avoir reçu cet hiver un message de la MGEN « **Changez de fournisseur d'énergie** » ; vous l'avez pris pour un virus ? Erreur ! Cette vente privée d'énergie, associée aux éco-conseils **Izigloo**, est la traduction d'un engagement fort du groupe MGEN.

Notre bien-être dépend de notre santé, mais aussi de notre environnement, à commencer par notre habitat. Selon l'INSEE, les ménages dépensent environ 2 800 euros par an pour l'électricité, le gaz et le carburant... Et l'énergie est, avec les dépenses de santé, le seul poste budgétaire à ne pas avoir diminué depuis les années 1980. Face à ce constat, la MGEN a proposé, du 9 janvier au 31 mars 2017, à ses adhérents d'alléger leur facture d'énergie grâce à une énergie durable et moins chère, et l'accès à un service d'éco-conseils permettant de faire du bien à son portefeuille, ainsi qu'à la planète !

Solidaire des enjeux liés aux changements climatiques, la MGEN s'est engagée sur plusieurs points envers les adhérents, les salariés et les générations futures lors de la COP21 de 2015. L'objectif ? Favoriser une transition énergétique citoyenne et construire un « mieux-vivre ensemble ». Pour ce faire, le Groupe s'est entouré d'un partenaire plébiscité pour son innovation et son efficacité : EP (Energie Perspective). Très novatrice dans les services à l'habitat, celle-ci a déjà créé Izigloo avec la MGEN. Cette plateforme propose des services en ligne aux

adhérents, permettant de bénéficier de diagnostics énergétiques, d'un accompagnement des travaux de rénovation et de conseils pour réduire la facture énergétique.

Les **fournisseurs d'énergie** proposés par Énergie Perspective sont **Direct Energie**, troisième acteur français de l'électricité et du gaz, et **ekWateur** (prononcer « équateur »), acteur indépendant et alternatif qui offre de l'énergie renouvelable.

Y aurait-il urgence ? Une étude Sociovision-MGEN révèle que nous sommes 67% à penser (« souvent » ou « systématiquement ») à la facture d'énergie de notre résidence principale et à nous efforcer de la réduire. Seuls quelques irréductibles (8%) s'avouent indifférents. Ce n'est donc pas la volonté qui manque. Les petits gestes du quotidien (éteindre systématiquement la lumière, ne pas laisser les appareils électriques en veille, préférer les douches aux bains...) sont largement entrés dans les mœurs ; les appareils électroménagers efficaces (classe A+ ou supérieure) ont la cote, suivis de près par les chasses d'eau à double vitesse et les systèmes d'économie d'eau (mousseurs, etc.). Les travaux (isolation thermique, notamment) se voient encouragés à grand renfort de prêts à taux zéro et autres coups de pouce financiers.



Visitez le site Place de la Santé

Pour débattre des grandes questions de santé et de protection sociale et interpeller les candidat.e.s



EXPLORER

PlacedelaSante.fr vous permet d'explorer les grandes questions de santé et les enjeux sociaux : l'accès aux soins, la télémédecine, le maintien de l'autonomie, la prévention santé, le financement de la protection sociale, le rôle des complémentaires santé, etc. De nombreux articles pédagogiques, tribunes, infographies et vidéos, vous sont proposés sur ces thématiques.



INTERPELLER

Sur **PlacedelaSante.fr**, vous pouvez interpeller les candidat.e.s sur vos préoccupations.
 Par exemple : Que proposez-vous pour résoudre le manque de médecins dans de nombreuses régions ?
 Que comptez-vous faire pour aider les personnes en situation de dépendance ?



COMMENTER ET CONTRIBUER

Sur l'ensemble du site, vous pouvez prendre la parole en publiant un commentaire. L'espace « Explorer » vous permet également de proposer vos contributions pour, vous aussi, peser dans le débat.




DÉCRYPTER

PlacedelaSante.fr vous aide à décrypter et à comprendre les propositions des candidat.e.s à l'élection présidentielle sur les questions de santé et de protection sociale.



ÉVALUER

Après les élections, la rubrique « Évaluer » vérifiera la concordance entre les paroles du ou de la candidat.e élu.e et les actes de la nouvelle majorité en place.

Place de la santé, un site participatif de la Mutualité française pour décrypter les programmes et interpeller les candidats dans le cadre des élections 2017.

Sur Place de la santé.fr, on peut explorer les principaux enjeux de la protection sociale et de la Santé, on peut facilement prendre connaissance des programmes des candidats à l'élection présidentielle sur ces thématiques et susciter le débat en les interpellant.

Ouvert à tous, le site propose aux internautes de contribuer en commentant les contenus et en postant leurs tribunes.

Vous voulez en savoir plus sur les thématiques de la Santé, de la protection sociale ? Vous souhaitez connaître ce que les différents candidats à la présidentielle proposent sur ces sujets ? Vous voulez prendre part au débat ?

Alors, rendez-vous sur **placedelasante.fr** !

Comment lire son décompte de remboursement MGEN ?



Retenue des participations forfaitaires et franchises médicales, parcours de soins coordonnés, part Sécurité sociale, part complémentaire : voici quelques éléments pour mieux comprendre son décompte.

La MGEN propose des contrats dits "responsables et solidaires". Ces contrats ont accompagné la mise en place du parcours de soins coordonnés et l'instauration du médecin traitant.

Depuis le décret du 18 novembre 2014, de nouvelles obligations ont été imposées aux complémentaires santé pour entrer dans le cahier des charges des contrats responsables, en encadrant

encore plus les tarifs de remboursement : prise en charge minimale d'un ensemble de prestations, instauration de plafonds de remboursement en vue de limiter les dépassements d'honoraires et les tarifs en optique.

En pratique, en s'inscrivant dans le cadre réglementé des contrats responsables, les complémentaires santé s'engagent à respecter ces plafonds et plafonds de remboursement et à ne pas rembourser la participation forfaitaire de 1 € sur les consultations. Cette somme est déduite du montant du ticket modérateur, remboursé par la mutuelle MGEN et reversé à la Sécurité sociale.

Ticket Modérateur (TM)

C'est la somme des dépenses de santé qui reste à votre charge après le remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des bases de remboursement (BR) et avant le remboursement de la complémentaire santé. Le montant du ticket modérateur varie selon les actes médicaux et les médicaments prescrits par le professionnel de santé.

Base de Remboursement (BR)

La Base de Remboursement de la Sécurité sociale est le montant à partir duquel l'Assurance maladie va calculer les remboursements des frais de santé pris en charge par la Sécurité sociale. Sur cette base de remboursement est appliqué un taux (en %) qui varie en fonction du type de soins. On obtient ainsi la somme remboursée par la Sécurité sociale.

Tiers Payant

Le tiers payant ou dispense d'avance de frais permet de ne pas avoir à avancer la part remboursée par l'Assurance maladie, lors d'une consultation médicale ou lors d'achats (par exemple à la pharmacie pour des médicaments prescrits).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le tiers payant est un droit pour les soins pris en charge au titre de la maternité ou d'une affection de longue durée (ALD). La Sécurité sociale verse directement le prix de la consultation ou de l'acte médical aux profession-

nels de santé ; certains d'entre eux effectuent le tiers payant à la fois sur la partie Sécurité sociale et sur la partie complémentaire. En revanche, les éventuels dépassements d'honoraires continuent de devoir être réglés directement aux professionnels de santé. De même, la participation forfaitaire et les franchises médicales restent à la charge de l'assuré : les sommes correspondantes seront récupérées ultérieurement.

Contrat d'accès aux soins et Option tarifaire maîtrisée

Contrat passé entre l'Assurance maladie et le médecin, le contrat d'accès aux soins (CAS) incite le médecin signataire à limiter ses dépassements d'honoraires pour améliorer l'accès aux soins des patients.

En 2017, suite à la nouvelle convention médicale négociée entre l'Assurance maladie et les syndicats médicaux représentatifs, le CAS va progressivement être remplacé par l'Option tarifaire maîtrisée (OPTAM).

Par ailleurs, les offres des mutuelles qui prennent en charge les dépassements d'honoraires remboursent mieux les soins et actes des médecins ayant adhéré au CAS ou à l'OPTAM.

1/1

mgen

BOULOGNE BILLANCOURT, le 13 juillet 2016

Références :

Dossier suivi par :
SECTION DES HAUTS DE SEINE
☎ 36 76
www.mgen.fr/acceo

Objet : RELEVÉ DE PRESTATIONS
MGEN Référence

Cher(e) Collègue,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le relevé des prestations correspondant aux feuilles de soins que vous nous avez adressées.

N°	Soins du	Concernant	Montant des Soins	Remboursements à		Base de Sécurité Sociale		Complémentaire	
				l'Assuré	un Tiers	Remboust	%	Montant	%
1	09.07.16	-CATHERINE	23,00	17,50					
	PARCOURS COORDONNE MEDECIN TRAITANT	SECT1							
	Consultation					23,00	70	16,10	30
	Participation forfaitaire sécurité sociale retenue							-1,00	
	Recup Part. forf. / Franchise sécu soc tiers payant:								6,90
	02.04.16 Pharmacie							-0,50	
	02.04.16 Pharmacie							-0,50	
	29.04.16 Pharmacie							-0,50	
	18.06.16 Pharmacie							-0,50	
	07.07.16 Analyses							-2,00	
	07.07.16 Infirmier							-0,50	
	REGLE AU TITRE DE MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE								

5 À ce montant de 16,10 €, une participation forfaitaire de 1 € est déduite.

6 Le taux de remboursement de la part **complémentaire** (part mutuelle) est de 30% le remboursement complémentaire à la part Sécurité sociale s'élevé donc à 6,90 €.

7 Les **participations forfaitaires ou franchises** antérieures qui n'avaient pas pu être prélevées car le paiement avait été effectué en tiers payant à la pharmacie ou au laboratoire, sont ici retenues (total = 4,50 €).

8 9 C'est donc la somme de : **17,50 € = (16,10 + 6,90) - 1 - 4,50** qui est remboursée sur le compte du mutualiste.

10 Certains professionnels de santé et de nombreuses pharmacies pratiquent le **tiers payant** : le patient ne paie pas les soins, médicaments ou appareillages. La Sécurité sociale et la mutuelle remboursent directement le montant au « Tiers ». Les franchises et participations seront récupérées ultérieurement.

11 Pour la pharmacie, le prix facturé comprend le prix du médicament ou de l'appareillage fourni et l'**honoraire de dispensation** qui représente la rémunération de l'acte du pharmacien. Cet honoraire est remboursé par la Sécurité sociale et la mutuelle.

N°	Vire le	Montant en Euros	Référence paiement	N°	Vire le	Montant en Euros	Référence paiement
1	12.07.2016	17,50	BQE 634 200333				

N°	Vire le	Montant en Euros	Référence paiement	N°	Vire le	Montant en Euros	Référence paiement
01	47 93 29 90						
	Appareillage	55,86	60			33,52	40
	Pharmacie	3,94	65			2,56	35
	Franchise sécurité sociale due						1,00
	Honor dispen 2HD7	2,04	65			1,33	35
	Pharmacie	3,69	65			2,40	35
	Franchise sécurité sociale due						0,50
	Honor dispen	1,02	65			0,66	35
	Pharmacie	4,32	65			2,81	35
	Franchise sécurité sociale due						2,00
	REGLE AU TITRE DE MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE						

N°	Vire le	Montant en Euros	Référence paiement	N°	Vire le	Montant en Euros	Référence paiement
2			PAIEMENT INTEGRAL A TIERS				

1 **23 €** : c'est le montant payé par le mutualiste pour ses soins (il s'agit ici d'une consultation chez un médecin généraliste).

2 Le médecin consulté est le **médecin traitant**. Il exerce en secteur 1 (sans dépassement d'honoraires).

3 La **base de remboursement (BR)** est de 23 € (tarif conventionnel pour une consultation chez un médecin généraliste).

4 70 % c'est le taux appliqué à la BR pour la partie remboursée par la **Sécurité sociale** ; le montant remboursé est donc de $(23 \times 70\%) = 16,10 €$.

Les espaces d'accueil et d'écoute (EAE)

Un service pour les personnels en activité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE ?

**ÉCHANGEZ AVEC
UN(E) PSYCHOLOGUE**

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil
et d'Écoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Pour prévenir les risques professionnels et promouvoir la santé au travail, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) et la MGEN ont créé les Réseaux Prévention Aide et Suivi (Réseaux PAS). Ces réseaux sont pilotés et financés à parité par l'Éducation nationale et la MGEN.

Parmi les actions mises en œuvre, les **espaces d'accueil et d'écoute (EAE)** permettent aux agents qui le souhaitent **d'échanger avec un(e) psychologue** ; en face à face ou par téléphone.

- Ces entretiens se déroulent dans le respect de la vie privée et du secret professionnel. L'objectif est de répondre aux difficultés personnelles ou professionnelles des agents.

- Ces entretiens sont gratuits et la confidentialité y est garantie.
- Ce ne sont pas des lieux de soin : le nombre d'entretiens est limité à trois par an, et, si nécessaire, la personne peut être orientée vers des ressources adaptées.

Le dispositif évolue via un numéro national unique gratuit, **ouvert de 8h30 à 18h30 : 0 805 500 005**, du lundi au vendredi.

En Île-de-France, dix espaces d'accueil et d'écoute existent :

- Paris 26 rue des Frigos, 75013 PARIS
- Seine et Marne 50 Boulevard Antoine Giroust, 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
- Yvelines 41 Avenue du Centre, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- Essonne 33 Boulevard Dubreil, 91400 ORSAY et 1 rue Pasteur, 91000 EVRY
- Hauts de Seine Université de Nanterre, 200 avenue de la République, 92000 NANTERRE et 30 Avenue du Général Leclerc, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
- Seine Saint Denis 1 Avenue Youri Gagarine, 93000 BOBIGNY
- Val de Marne 6 rue Claude Nicolas Ledoux, 94000 CRETEIL
- Val d'Oise 1 place de la Pergola, 95000 CERGY



Un adhérent au service de tous



Portrait d'un métier du MEEM :
Thierry DINH,
Chef d'équipe d'exploitation
à la Direction des routes
de l'Île-de-France

Suite à la fusion de la MGET
au sein de la MGEN, **Thierry Dinh**
est devenu adhérent MGEN
au 1^{er} janvier 2016.
Christian Mathis,
élu du comité de section de l'Essonne,
l'a interrogé.



Christian Mathis : En préambule, comment s'est passée pour vous et votre famille la fusion MGET – MGEN ?

Thierry Dinh : J'ai rencontré au début quelques problèmes de prise en charge (pharmacie). Je me rends compte de la différence entre les prises en charge de la MGET et celles de la MGEN, par exemple sur l'optique. Globalement, je souhaiterais que la MGEN fasse évoluer ces prestations (vers le haut), quitte à avoir l'opportunité de prendre une option supplémentaire.



CM : Pourriez-vous nous parler de votre métier ?

TD : Je suis agent au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) depuis 2006, et Chef d'équipe d'exploitation au centre de Villabé depuis 2011, sur le réseau routier A6, N104 et N6, où circulent plus de 200 000 véhicules par jour.



CM : En quoi consiste votre fonction de Chef d'équipe d'exploitation ?

TD : Pour une part, c'est de l'encadrement d'agents d'exploitation qui effectuent des tâches diverses et variées : fauchage des abords des routes, propreté du réseau, entretien de la chaussée (ornières, nids de poule...), ainsi que des interventions sur événements (panne, accident...) et des protections de chantier pour des entreprises travaillant sur le réseau.



CM : Qu'est ce que la viabilité hivernale ?

TD : La viabilité hivernale s'ouvre du 15 novembre au 15 mars. Elle consiste à rendre les routes praticables quelques soient les conditions (pluie verglaçante, neige...).



CM : Et cela fonctionne comment ?

TD : Pendant cette période, des équipes sont mobilisées 24h/24h.



CM : Pour en revenir à votre rôle de Chef d'équipe d'exploitation, il est important !!

TD : Oui, mon rôle est très important. Comme chaque Chef d'équipe d'exploitation, je coordonne toutes ces interventions sur le terrain, quelle que soit la période ; estivale ou hivernale. J'indique également aux équipes les actions à mettre en œuvre pour ces interventions.

Contrats collectifs obligatoires, ayons le réflexe MGEN !



Les contrats collectifs MGEN sont nés d'une première volonté visant à répondre aux structures connues de notre réseau militant qui nous sollicitaient dans le cadre d'une couverture collective santé à adhésion facultative. Depuis 2008, la MGEN a donc construit une offre dédiée aux associations et structures relevant de son champ affinitaire (Culture, Sport, Animation), ainsi qu'à celles de l'Économie sociale et solidaire (milieu du Handicap, de l'hospitalisation privée à but non lucratif, etc.).

En 2013, l'intégration de la MOCEN* au sein du groupe MGEN entraîne le transfert de ses adhérents. Ce sont des salariés de structures départementales relevant des Francas, de la Ligue de l'Enseignement mais aussi des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) ou de l'APAJH (Associations Pour les Adultes et Jeunes Handicapés) qui deviennent ainsi adhérents MGEN.

En 2016, la MGEN participe à la création de Istya Collectives afin d'accompagner les structures devant mettre en œuvre une couverture santé pour leurs salariés (dès le 1^{er} janvier 2016 et avec un financement minimum de 50%), dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel (ANI).

Vous êtes président, administrateur, militant, salarié d'une association, d'une coopérative... ou vous connaissez une entreprise qui cherche un opérateur santé pour couvrir ses

collaborateurs ? La MGEN a une solution adaptée à chaque structure.

Avec un contrat collectif santé MGEN, les salariés bénéficient, selon les cas :

- ➔ Des offres dédiées aux conventions collectives relevant du champ affinitaire MGEN,
- ➔ D'une offre modulaire pour les autres,
- ➔ D'études sur mesure pour les plus grandes structures.

Fidèle à sa vision de la protection sociale et de l'entraide mutualiste, la MGEN a inclus dans toutes ses offres de l'action sociale pour soutenir les salariés en situation de fragilité. De même, les adhérents des contrats collectifs ont accès aux réseaux conventionnés en optique (Optistya) et audioprothèse (Audistya), leur garantissant tiers payant, tarifs négociés et service de qualité.

Dans certains cas, l'adhésion en ligne est possible, facilitant ainsi les démarches. En étant présente dans chaque département, la MGEN reste proche des structures et de leurs salariés.

Enfin la MGEN établit des offres à un prix juste, tenant compte du secteur d'activité, de l'âge moyen des salariés, de la couverture choisie et du lieu d'habitation. L'objectif est d'avoir des tarifs attractifs et équilibrés, évitant les augmentations brutales des cotisations.

* Mutuelle des œuvres corporatives de l'Éducation nationale, née en 1951 et devenue en 1990 mutuelle des associations et de l'Économie sociale.

Alors, n'hésitez pas ! Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les conseillers Istya Collectives :

Nathacha DUCAUD

pour les départements 93 et 75 (arrondissements pairs)

Tél. : 07 89 94 97 44

natacha.ducaud@istyacollectives.fr

Arnaud SANA

pour le département 75 (arrondissements impairs)

Tél. : 06 37 69 55 02

eudes-arnaud.sana@istyacollectives.fr

Rémi GAUTIER

pour les départements 77, 78, 91 et 95

Tél. : 07 62 85 76 68

remi.gautier@istyacollectives.fr

Diarno SARRÉ

pour les départements 94 et 92

Tél. : 06 85 36 80 79

diarno.sarre@istyacollectives.fr

Christophe DUCHEMIN

Délégué MGEN, référent contrats collectifs sur l'Île-de-France

Tél. : 01 46 09 20 41

cduchemin@mgen.fr

istya
collectives

FITDays MGEN

JEUDI 22 juin 2017

Gennevilliers

FITDays MGEN a été agréé par le ministère de l'Éducation nationale pour mener des actions de prévention auprès des publics scolaires.

La mairie de Gennevilliers, l'Éducation nationale et la section MGEN du 92 se sont rencontrées en 2016 pour mettre en œuvre ce projet.

Le 22 juin 2017, le FITDays MGEN s'installera au parc des Sévines, non loin du groupe scolaire Anatole France. L'objectif est de développer la pratique du sport chez les enfants et les adultes en leur proposant de participer à un triathlon. De nombreux ateliers de prévention gratuits seront ouverts à tous.



La section MGEN de Boulogne sera présente pour soutenir l'équipe d'éducateurs sportifs FITDays. Des élus, dont la présidente, participeront à la réussite de l'événement comme ce fut le cas l'année dernière.

La Finale régionale Île-de-France se déroulera le dimanche 25 juin à Chevilly-la-Rue, situé dans le Val de Marne.



Témoignage de Philippe Annic
(conseiller pédagogique de circonscription)

Philippe pourquoi soutenez-vous depuis le début ce projet Fitdays MGEN ?

Je soutiens cette initiative pour deux raisons. Tout d'abord, sans le concours du Fitdays MGEN, la pratique du triathlon est quasiment impossible en milieu scolaire urbain, au regard de la logistique et de l'encadrement nécessaires à son bon déroulement. Ensuite, les activités proposées parallèlement véhiculent des valeurs d'éducation à la santé et à la sécurité indispensables aux élèves de nos écoles.

MGEN aux côtés du Lycée Joliot Curie de Nanterre

La MGEN a travaillé aux côtés de l'équipe des personnels de santé et des professeurs de BTS du lycée JOLIOT CURIE sur le thème du SIDA.

Le 1^{er} décembre dernier, les étudiants de BTS ont mené des actions de prévention dans différentes classes.

Les élèves de BTS ont ensuite déposé, à l'infirmerie, le sapin et la boîte à conseils conçus lors d'une animation proposée auprès des secondes.

MGEN a offert aux élèves des rubans rouges et des préservatifs.



Fort de ce succès, la MGEN du 92, se tient prête à travailler directement auprès d'autres établissements sur les thèmes qui touchent la santé, la citoyenneté et la laïcité ou indirectement via la revue EN COURS et le site internet www.adosen-sante.com qui sont de véritables boîtes à outils du bien-être à l'école.



